

POUR VOTRE INFORMATION : Le 3018, un numéro gratuit et une application, pour les victimes de cyberharcèlement

Le 3018, numéro gratuit, anonyme et confidentiel devient accessible de 9 h à 23 h, 7 jours sur 7, 365 jours par an, grâce au recrutement de 8 écoutants supplémentaires, soit 20 écoutants au total.

Gratuit, anonyme et confidentiel, le 3018 est le numéro national pour les victimes de violences numériques. C'est le point d'entrée unique pour signaler toute situation de harcèlement et assurer une prise en charge globale et rapide de la victime. Le 3018 traite les signalements de toutes les violences numériques : cyber-harcèlement, « revenge porn », chantage à la webcam, usurpation d'identité, violences à caractère sexiste ou sexuel, exposition à des contenus violents.

Opéré par l'Association e-Enfance dans le cadre du programme Safer Internet de la Commission européenne, son équipe est composée de professionnels, juristes, psychologues et experts numériques.

Le 3018 est désormais joignable 7 jours sur 7, de 9 h à 23 h, par téléphone, sur 3018.fr par tchat en direct, sur les messageries des réseaux sociaux et via l'application 3018.

Le 3018 dispose de procédures de signalement accélérées pour faire supprimer les comptes ou les contenus préjudiciables en quelques heures auprès de plus de 20 plateformes, réseaux sociaux et messageries.

Partenaire du ministère de l'Éducation nationale, du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, du 119 Enfance en danger, de la plateforme Pharos de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale et la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), il peut réaliser des signalements prioritaires.

Il conseille les victimes dans leurs démarches pour porter plainte, le cas échéant.

Avec l'accord de l'appelant, les signalements faits auprès du 3018 seront transmis aux référents harcèlement académiques pour assurer un suivi immédiat de la situation au sein de l'établissement scolaire.

Les quatre fonctions clés de l'application 3018

Téléchargeable sur tous les smartphones (iOS ou Android), l'application 3018 propose 4 fonctions clés :

- - **La mise en relation directe par tchat ou téléphone avec un professionnel du 3018 ;**
- - **Le stockage des preuves du harcèlement vécu (captures d'écran, photos, liens url, etc.) dans un coffre-fort numérique et sécurisé, ainsi que la possibilité de transférer tout ou partie de ces preuves aux équipes 3018 ;**
- - **Un accès rapide à des fiches pratiques sur le cyberharcèlement pour s'informer sur ses droits et savoir comment réagir ;**
- - **L'auto-évaluation de sa situation à l'aide d'un quiz « Suis-je harcelé ? », pour encourager la victime à demander de l'aide.**

Le signalement sera alors transmis aux réseaux sociaux pour qu'ils suppriment en quelques heures les comptes ou les contenus en question, ou bien à la plateforme Pharos, le portail officiel des signalements de contenus illicites sur internet, pour les cas les plus graves.

L'application 3018 a été lancée le 8 février 2022, à l'occasion du « Safer Internet Day », afin de mieux accompagner les jeunes victimes de cyberharcèlement, dans le contexte d'un usage croissant du mobile par les jeunes.

Les violences numériques ne cessent de s'accroître : en France, 20 % des 8-18 ans et 60 % des 18-25 ans ont déjà été confrontés à une situation de cyberharcèlement.

Le 3018 en chiffres :

- - **25 000 appels en 2022 (+ 39 %/2021)**
- - **10 000 comptes et contenus supprimés en 2022 (+ 234 %/2021)**
- - **20 signalements par jour**
- - **30 000 téléchargements de l'application depuis février 2022.**